



9 octobre 2026

Stratégie eau cantonale

Le Conseil d'Etat adopte le Plan d'action 2035

Le Conseil d'Etat a décidé d'actualiser le volet opérationnel de la Stratégie eau cantonale. Il a adopté le Plan d'action visant à adapter la gestion de l'eau aux défis actuels et à renforcer l'anticipation face, notamment, aux épisodes de sécheresses, aux crues et aux tensions sur l'approvisionnement. La mise en œuvre du Plan d'action 2035 se fera de manière progressive dès 2027, en fonction des priorités retenues et des moyens disponibles.

Depuis l'adoption de la Stratégie eau cantonale en 2013, les conditions de gestion de la ressource eau ont profondément évolué. Croissance démographique, sécheresses, inondations pollutions et tensions croissantes sur la ressource rendent nécessaire une meilleure anticipation et une coordination renforcée entre le canton, les communes et les différents acteurs de l'eau. Pour répondre à ces défis, le Conseil d'Etat a décidé d'actualiser le volet opérationnel de la Stratégie eau cantonale à travers le Plan d'action 2035. En parallèle, la Stratégie eau cantonale sera révisée d'ici à 2028 afin de définir le cadre stratégique valable jusqu'en 2040 et d'y intégrer plus largement les évolutions intervenues depuis son adoption.

Le Plan d'action 2035 reste structuré autour des huit axes définis par la Stratégie eau, dont le contenu a été actualisé pour répondre aux enjeux actuels. La principale évolution est la création d'un axe dédié à l'agriculture, en remplacement de l'ancien axe « Approvisionnement de l'économie », les enjeux économiques étant pris en compte de manière transversale. Les huit axes portent sur l'alimentation en eau potable, la qualité des eaux, la gestion coordonnée de l'eau, la protection contre les dangers naturels, l'énergie, l'agriculture, les biotopes et la biodiversité ainsi que sur la formation, l'innovation, la recherche et la communication.

Les 39 mesures définies en 2013 ont été entièrement réexaminées. Certaines ont été réalisées ou intégrées aux activités ordinaires, d'autres regroupées ou supprimées. Le Plan d'action 2035 contient 25 mesures, structurées autour de trois fonctions essentielles : 1) la répartition optimale de l'eau entre les différents utilisateurs 2) l'assurance d'un approvisionnement en eau même lors d'épisodes de sécheresse, d'inondations, d'événements extrêmes ou de pollutions et 3) le stockage multifonctionnel de l'eau pour offrir des capacités de rétention durant les mois d'abondance et d'alimentation de secours durant les périodes critiques. Le plan prend également en compte les aspects liés à la digitalisation, la formation, la sensibilisation ainsi que la mise à jour de la loi cantonale sur la protection des eaux.

La mise en œuvre du Plan d'action 2035 se fera de manière progressive. Treize mesures seront poursuivies ou implémentées dès 2027 grâce à leur intégration dans les budgets ordinaires des services concernés et au budget de la Stratégie



cantonale de gestion des risques climatiques qui prévoit des mesures de prévention, d'anticipation et de rétablissement.

Le Plan d'action 2035 a été élaboré par le Groupe de travail « Stratégie eau cantonale », qui réunit 12 services cantonaux, la Fédération des communes valaisannes et les antennes régionales du Valais romand (Antenne Région Valais romand - ARVr) et du Haut-Valais (Regions- und Wirtschaftszentrum Oberwallis - RWO). Les communes de montagne, les producteurs hydroélectriques ainsi que les milieux agricoles, forestiers et environnementaux ont également été consultés.

Personnes de contact

Franz Ruppen, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement, 027 606 33 00

Laurent Horvath, Délégué aux questions relatives à l'eau, 079 687 71 67

Tiziana Lattion, présidente de Liddes, représentante de la Fédération des communes valaisannes, 079 417 9868